

**Arrêté temporaire n°25-AT-0208  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**LA MICHELIERE**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 12/12/2025 émise par Créations du Bocage demeurant 7 ZA le Charfait 85500 Saint Paul en Pareds représentée par Monsieur Fabien VILLENEUVE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'élagage des arbres en bord de route rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 18/12/2025 LA MICHELIERE,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le 18/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent à LA MICHELIERE :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Créations du Bocage.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 16 décembre 2025

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- Créations du Bocage
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure

- Car du Bocage

ANNEXES:

*Demande d'arrêté de circulation*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*



## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : Créations du Bocage Prénom :  
Dénomination : SARL Représenté par : VILLENEUVE Fabien  
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie :  
ZA le charfait  
Code postal 85500 Localité : St Paul en Pareds Pays : France  
Téléphone 06 36 68 03 97 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : paysagiste@creationsdubocage.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° 203  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : La Michelière  
Code postal 85700 Localité : Sèvremont Saint Michel Mont Mercurie

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : ? Elaguage des arbres en bord de route  
Date prévue de début des travaux : 18 12 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 18 12 2025  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : Villeneuve Prénom : Fabien  
Dénomination : Créations du bocage Représenté par : Fabien Villeneuve  
Adresse Numéro : 7 Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Zone le Charfait  
Code postal 85500 Localité : Saint Paul en Pareds Pays : France  
Téléphone 0636680397 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : paysagiste @ creationsdubocage.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

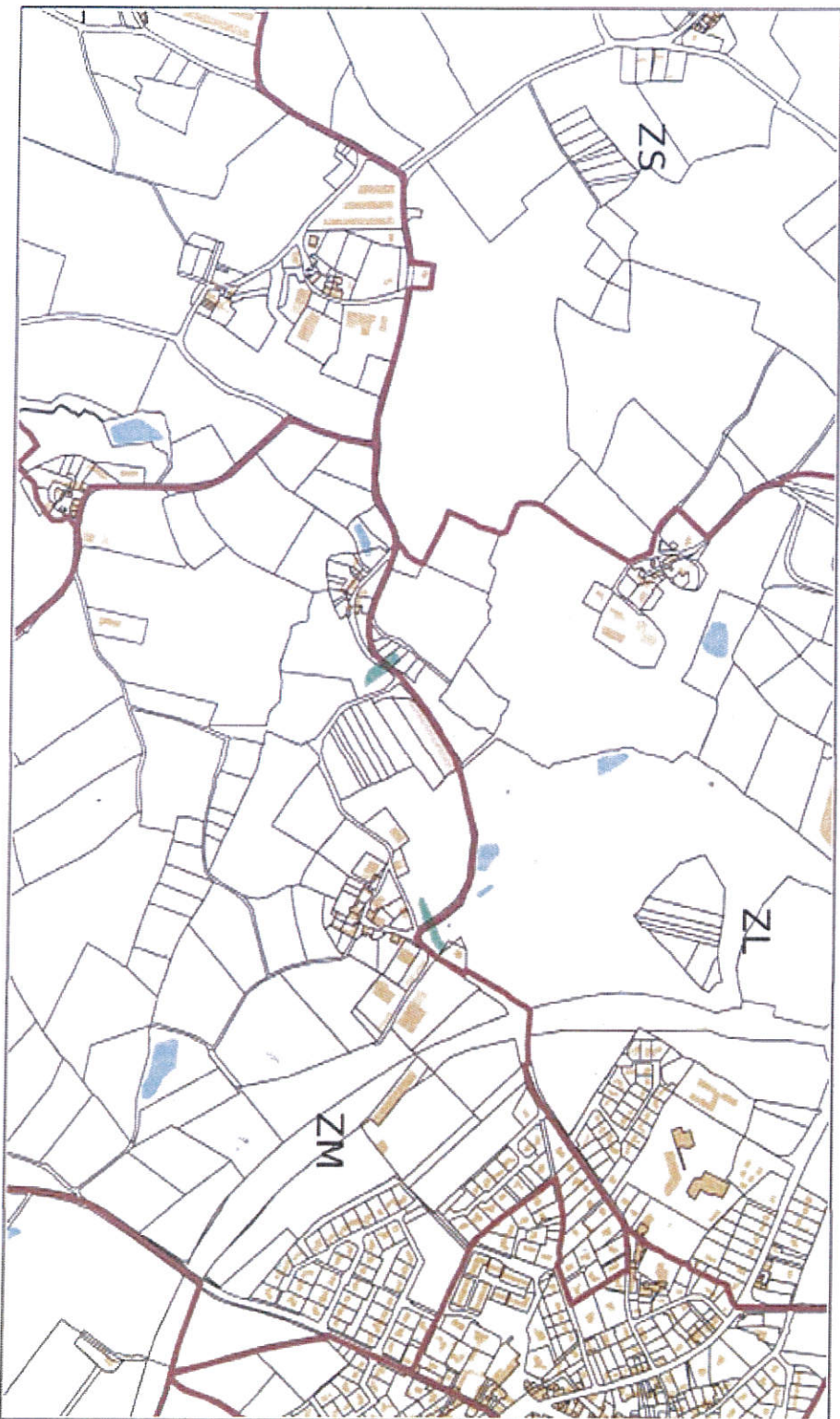
Fait à ... Le : 11 12 2025

Nom : Villeneuve Prénom : Fabien Qualité : Gérant



**CRÉATIONS du BOCAGE**  
Paysagiste  
Zone Artisanale Le Charfait  
85500 SAINT PAUL-EN-PAREDS  
06 36 68 03 97  
Siret : 750 861 999 00043 - APE : 8130Z

Partie à élaguer  
Rode barre



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/12/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

www.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Partie à élaguer  
Rode bloqué

